

B.1.5 SCHÉMA ENFANCE-FAMILLE

1

AIDE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE DANS LE CADRE DU SCHEMA ENFANCE FAMILLE



NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Aide et soutien à la parentalité

- liens parents enfants,
- activités de l'éveil de l'enfant,
- parrainage,
- activités liées à l'adoption et à la recherche des origines.

BÉNÉFICIAIRES

Associations à but non lucratif.

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (quantitatifs et qualitatifs)

- l'action doit être en lien direct avec l'objet de l'association
- l'activité doit présenter un intérêt départemental

TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Subventions individualisées allouées par la Commission permanente du Conseil général au vu de l'intérêt des activités proposées, avec mise en place éventuelle d'une convention.

PIÈCES À FOURNIR

- statuts de l'association,
- récépissé de déclaration à la préfecture,
- copie de l'annonce parue au Journal Officiel,
- liste nominative des membres du Bureau et du Conseil d'administration dans leur cadre professionnel,
- procès-verbal de la dernière Assemblée Générale,
- relevé d'Identité Bancaire,
- courrier de présentation du projet.

Documents évaluatifs

d'activité :

- rapport d'activité de l'exercice précédent,
- projet d'activité envisagé sur l'exercice en cours.

Documents comptables :

- bilan comptable au 31 décembre de l'année précédente, approuvé en Assemblée générale après certification du Président de l'Association ou du Commissaire aux comptes,
- budget prévisionnel détaillé de l'exercice en cours.

B.1.5 SCHÉMA ENFANCE-FAMILLE

1

AIDE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE DANS LE CADRE DU SCHEMA ENFANCE FAMILLE

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Enfance
et de la Famille